

Dès le 4 mai 2009, les inscriptions au chômage se feront à l'office régional de placement

Les personnes qui doivent s'inscrire le feront directement dans un office régional de placement (ORP) et non plus dans leur commune de domicile.

L'ORP du littoral neuchâtelois se tient à disposition pour les bevaisans concernés à l'adresse suivante :

ORPLN
Av. Edouard-Dubois 20
2000 Neuchâtel
032/889.68.18

Pour rappel, les personnes souhaitant procéder à cette annonce devront présenter, au plus tard le 1^{er} jour de chômage, avec les documents suivants :

- pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livre pour étranger)
- carte AVS
- lettre de licenciement ou de démission
- dernier contrat de travail
- preuves de recherche d'emploi avant chômage
- curriculum vitae
- certificats de travail, d'étude ou de formation

Les personnes doivent également être disponibles pour des entretiens dans les jours suivant l'inscription.